

Tarif de la Carte SCOL'R (circuits spéciaux scolaires)

Essonne - Année scolaire 2019-2020

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Ile-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	882,30 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €

Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 25 €*

* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif

DUPLICATA 20 €

(délivré par Ile-de-France Mobilités uniquement)

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional du STIF

Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

